

ASIE - COREE DU SUD, TAÏWAN, JAPON

▶▶▶ **TASTIN' France Vins et Spiritueux**

DU 22 AU 26 NOVEMBRE 2021

Dans le cadre de la Team France Export Grand Est, CCI International Grand Est, en partenariat avec le CIVA, vous propose de développer votre courant d'affaires en Asie sur 4 grandes villes **Séoul, Taipei, Tokyo et Osaka** en participant à l'opération TASTIN' France.

LE MARCHÉ DES VINS EN COREE DU SUD, A TAIWAN ET AU JAPON

La Corée du Sud, Taïwan et le Japon : trois pays où la consommation d'alcool joue un rôle capital dans la vie quotidienne. La France garde sa position de leader grâce à une image forte et premium.

	Habitants (M)	PIB/Hab (USD)	Croissance PIB 2018
Corée du Sud	51,5	29 938	+2,7
Taïwan	23,6	24 292	+2,63
Japon	126,4	38 449	+1,2

Taïwan :

- 4^{ème} pays importateur de vins français en Asie et 5^{ème} marché des whiskies du monde, le marché taïwanais est caractérisé par un fort pouvoir d'achat (3^{ème} pouvoir d'achat en Asie) avec une consommation par habitant d'environ 26 L/hab/an.
- La France est le 1^{er} fournisseur de vin (54% de PDM) et le 2^{ème} fournisseur de spiritueux à Taïwan, avec une évolution positive de +78% et +66% en 5 ans en valeur.
- Les importateurs recherchent de nouvelles appellations ou des produits exclusifs, des vins naturels, vins blancs, ainsi que des spiritueux (gin, liqueurs, rhums) ou boissons festives liées au monde de la mixologie.

Corée du Sud :

- Hausse des importations de vin en 2019 : +10% en volume et +12% en valeur vs 2018.
- La France est le 1^{er} fournisseur de vin en valeur (32,1% de PDM) et le 4^{ème} en volume.
- Les boissons alcoolisées : 1^{er} poste des exportations agroalimentaires françaises vers la Corée
- Evolution significative de la diversification de consommation : 64 % rouge, 19 % effervescent, 16% blanc, 1% rosé
- Tendance à "consommer moins mais mieux"
- Elargissement des offres de boissons alcoolisées importées dans la GMS
- Le développement de la mixologie se poursuit, offrant des opportunités (niche) à des alcools premium

Japon :

- Le marché des V&S représente le 1^{er} poste à l'exportation pour les produits français avec 600 M EUR en 2019 (+9,3 %), dont 551 M EUR pour les vins (+11,6 %). La consommation de vin est en progression régulière.
- L'entrée en vigueur de l'accord UE - Japon a permis de renverser la tendance long terme sur le marché et de faire face au Chili qui a perdu des parts de marché.
- Les évolutions de consommation ouvrent de nouvelles opportunités pour les spiritueux notamment Whisky, Rhum et Gin. La forte demande en whisky au Japon ouvre une niche pour le whisky français : 71 143 L de vente (+205,5%) en 2019.

En partenariat avec :



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 18 FEVRIER 2021

▶▶▶ **CONTACTS**

Alsace // Alexandrine MARTINAT // T. 03 88 76 42 36 // a.martinat@grandest.cci.fr
 Champagne-Ardenne // Barbara DELRAT // T. 07 63 34 55 62 // barbara.delrat@businessfrance.fr
 Lorraine // Caroline GOUJON // T. 03 87 39 46 31 // c.goujon@grandest.cci.fr
 • teamfrance-export.fr/grandest

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



PROGRAMME PREVISIONNEL

Lundi 22 novembre 2021

SEOUL (Corée du Sud)

9h30 - 10h30 : Présentation du marché coréen et de ses opportunités

10h30 - 11h30 : Installation des tables

11h30 - 12h00 : Déjeuner - Plateaux repas

12h00 - 12h30 : Echange avec les interprètes

12h30 - 16h30 : Dégustation professionnelle

Soir : Vol Séoul-Taipei

Mardi 23 novembre 2021

TAIPEI (Taiwan)

10h00 - 11h00 : Présentation du marché des vins et spiritueux à Taiwan

11h00 - 12h00 : Mise en place de la salle de dégustation

12h00 - 13h00 : Déjeuner plateau-repas

13h00 - 16h00 : Dégustation professionnelle

Mercredi 24 novembre 2021

TAIPEI (Taiwan)

Matinée : Libre

Après-midi : Vol Taipei-Tokyo

Jeudi 25 novembre 2021

TOKYO (Japon)

10h00 - 11h00 : Installation des tables

11h00 - 12h00 : Présentation du marché japonais

12h00 - 13h00 : Déjeuner et échange avec les interprètes

13h00 - 17h00 : Dégustation professionnelle

Soir : Train Tokyo - Osaka

Vendredi 26 novembre 2021

OSAKA (Japon)

11h00 - 12h00 : Installation des tables et déjeuner (sandwichs)

12h00 - 12h30 : Echange avec les interprètes

12h30 - 16h30 : Dégustation professionnelle

CONTACTS

Alsace // Alexandrine MARTINAT // T. 03 88 76 42 36 // a.martinat@grandest.cci.fr
Champagne-Ardenne // Barbara DELRAT // T. 07 63 34 55 62 // barbara.delrat@businessfrance.fr
Lorraine // Caroline GOUJON // T. 03 87 39 46 31 // c.goujon@grandest.cci.fr
• teamfrance-export.fr/grandest



PRESTATIONS PROPOSEES

Les événements TASTIN' France (France en gras) s'intègrent dans l'internationalisation de l'économie française, en offrant des prestations de qualité pour les entreprises désireuses de développer leurs projets exports. Ces dégustations professionnelles s'inscrivent dans une démarche de création de courants d'affaires.

TASTIN' France c'est :

- Un évènement dédié à la promotion de vos vins et spiritueux à l'export,
- Un lieu adapté à la présentation de vos produits,
- Un espace dédié avec tout le matériel de dégustation mis à votre disposition,
- Des rencontres facilitées avec les décideurs locaux (importateurs, distributeurs, cavistes, agents, ...).
- En 2021 : 34 évènements TASTIN' France dans 48 pays / 65 villes

TASTIN' France Asie	Valeur de la prestation HT* (TVA 20% en sus)	Contenu de la prestation
Package 4 étapes : Séoul, Taipei, Tokyo, Osaka	3 300 €	- Invitation des professionnels locaux, suivi des inscriptions, relance et élaboration de la liste des inscrits
Package 3 étapes, au choix : 1) Séoul, Tokyo, Osaka 2) Taipei, Tokyo, Osaka	3 150 €	- Une communication fine autour de l'évènement et de vos produits favorisant votre impact durant la présentation - Edition d'un catalogue produits/exposants vous permettant d'accroître votre visibilité sur le marché concerné
Package 2 étapes, au choix : 1) Séoul, Taipei 2) Tokyo, Osaka	2 450 €	- Diverses documentations vous donnant accès aux informations principales sur le marché ciblé : analyse et potentiel de marché, synthèse réglementaire, guide des affaires...,
Package 1 étape, au choix : 1) Séoul 2) Taipei	1 750 €	- Inscription sur la Marketplace BtoB de Business France - Présentation des marchés locaux par les experts Business France
Forfait 2 ^{ème} participant d'une même société pour 4 étapes	120 €	- Accompagnement logistique et humain (appui pour l'envoi d'échantillons et l'organisation du voyage ...)
Forfait 2 ^{ème} participant d'une même société pour 3 étapes	90 €	- Mise à disposition d'une salle et d'une table d'exposition ainsi que du matériel de dégustation (verres, crachoirs...)
Forfait 2 ^{ème} participant d'une même société pour 2 étapes	60 €	- Déjeuners les jours de dégustation
Forfait 2 ^{ème} participant d'une même société pour 1 étape	30 €	<i>Ne sont pas compris : les frais d'envoi d'échantillons, les frais de déplacement depuis/vers la France, les frais de déplacement entre pays et villes, les frais d'hébergement et de repas (hors déjeuners les jours de dégustation).</i>
Option interprète individuel	250 € /pays	Interprète à briefer sur vos vins en amont de la dégustation
Suivi de contacts post opération	650 € par pays	Relance, qualification et évaluation de 5 prospects maximum pour chaque pays souhaité. Prestation réalisée par les équipes de Business France locales pendant 3 mois après l'évènement
Forfait organisation CCI Grand Est	400 €	Accompagnement logistique et humain vous permettant de présenter vos produits dans les meilleures conditions

CONTACTS

Alsace // Alexandrine MARTINAT // T. 03 88 76 42 36 // a.martinat@grandest.cci.fr
Champagne-Ardenne // Barbara DELRAT // T. 07 63 34 55 62 // barbara.delrat@businessfrance.fr
Lorraine // Caroline GOUJON // T. 03 87 39 46 31 // c.goujon@grandest.cci.fr

• teamfrance-export.fr/grandest



Les équipes des bureaux Business France mettront tout en œuvre pour que les missions de prospection soient un succès. Elles ne peuvent toutefois pas s'engager sur un nombre minimum de rendez-vous.



*** La Région peut accorder, pour toute inscription confirmée une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût net de la mission HT (hors forfait organisation CCI, interprétariat et suivi de contacts non éligibles), sous réserve que votre entreprise remplisse les conditions d'éligibilité (consulter votre conseiller CCI International). Au-delà de 3 participations au Tastin' France Asie (Corée-Taiwan-Japon), une subvention pouvant aller jusqu'à 40% du coût net de la mission HT peut être octroyée.**

Cette subvention sera versée sous forme de remboursement à l'issue de la mission et après règlement total des factures. Prise en compte limitée à une personne par entreprise.

Éléments à transmettre avant le 18/02/2021 pour valider votre inscription : Le bulletin d'acceptation, le RIB, KBIS et le formulaire d'aide régionale.

Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par Bpifrance.



Le dispositif d'aide national « Chèque Relance Export » est cumulable avec une aide régionale, sous réserve d'éligibilité, dans la limite des plafonds prévus par les règlements respectifs de chacun des dispositifs.

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller ou connectez-vous à : <https://www.teamfrance-export.fr/grandest/solutions/cheque-relance-export>

▶▶ CONTACTS

Alsace // Alexandrine MARTINAT // T. 03 88 76 42 36 // a.martinat@grandest.cci.fr
Champagne-Ardenne // Barbara DELRAT // T. 07 63 34 55 62 // barbara.delrat@businessfrance.fr
Lorraine // Caroline GOUJON // T. 03 87 39 46 31 // c.goujon@grandest.cci.fr
• [teamfrance-export.fr/grandest](https://www.teamfrance-export.fr/grandest)



COREE - TAIWAN - JAPON

TASTIN' France

DU 22 AU 26 NOVEMBRE 2021

A retourner complété par mail à votre conseiller :

Alsace : a.martinat@grandest.cci.fr

Champagne-Ardenne : barbara.delrat@businessfrance.fr

Lorraine : c.goujon@grandest.cci.fr

*Si vous souhaitez que la référence de votre bon de commande soit reportée sur la facture qui vous sera envoyée vous devez **obligatoirement l'indiquer sur ce bon d'acceptation.***

REFERENCES	
Dossier suivi par (nom du conseiller) :	
Bon d'acceptation à retourner avant le : 18/02/2021	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
N° de bon de commande client à reporter sur la facture :	
Raison Sociale :	SIRET (obligatoire) :
Nom :	Fonction :
Activité :	Site Internet :
Adresse :	
CP :	Ville :
Adresse de facturation (si différente) :	
Tél :	Mail :

Je participe au Tastin' France COREE -TAIWAN- JAPON 2021 en souscrivant :

<input type="checkbox"/> TASTIN'France Asie 4 étapes	3 300 € HT
<input type="checkbox"/> TASTIN'France Asie 3 étapes <input type="radio"/> Séoul, Tokyo, Osaka ou <input type="radio"/> Tokyo, Osaka, Taipei	3 150 € HT
<input type="checkbox"/> TASTIN'France Asie 2 étapes <input type="radio"/> Séoul, Taipei ou <input type="radio"/> Tokyo, Osaka	2 450 € HT
<input type="checkbox"/> TASTIN'France Asie 1 étape <input type="radio"/> Séoul ou <input type="radio"/> Taipei	1 750 € HT
<input type="checkbox"/> Option interprète individuel <input type="radio"/> Corée <input type="radio"/> Japon <input type="radio"/> Taïwanx 250 € HT
<input type="checkbox"/> Suivi de contacts <input type="radio"/> Corée <input type="radio"/> Japon <input type="radio"/> Taïwanx 650 € HT
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} participant de la même société 4 étapes	120 € HT
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} participant de la même société 3 étapes	90 € HT
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} participant de la même société 2 étapes	60 € HT
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} participant de la même société 1 étape	30 € HT
<input checked="" type="checkbox"/> Forfait organisation CCI International Grand Est	400 € HT
TOTAL HT	
TVA 20 %	
TOTAL TTC	

Je joins un **chèque d'acompte** de 50 % du montant TTC, soit.....€ TTC, établi à l'ordre de « CCIRGE » et envoyé à : CCI Grand Est - Direction International - CS 20003 - 67085 STRASBOURG CEDEX.

Ou je procède au paiement de 50 % du montant TTC, soit.....€ TTC **par virement bancaire** aux coordonnées suivantes : BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

IBAN : FR76 1470 7501 8070 2198 5594 514 - Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPMTZ

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées en annexe et les accepte.

Fait à

Le

Signature + cachet de l'entreprise

Précédée de la mention « Bon pour accord »

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg - CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex - France

« Les destinataires des données sont les CCI du Grand Est. Les finalités du traitement consistent en la mise en œuvre de la mission de service public des CCI (art. L710-1 du code de commerce). Durée de conservation des données personnelles : 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle ou de la collecte. Les responsables conjoints du traitement sont les Présidents des CCI territoriales du Grand Est et le Président de la CCI Grand Est pour les activités de CCI International. La CCI est également susceptible de vous inviter à ses événements, de vous adresser ses offres commerciales et ses enquêtes. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Autorité auprès de laquelle vous pouvez introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr. »

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (C.G.V.) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Enterprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.

Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Dans la prestation d'Enterprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'acceptation : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

2.1 / Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'acceptation ou un devis sera adressé à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription

Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :

- Le bulletin d'acceptation dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande.

Le bulletin d'acceptation matérialise l'engagement de l'entreprise et l'acceptation des Conditions Générales de Vente. A réception du bulletin d'acceptation, la CCI GRAND EST retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.

Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

Cas particulier : Pour les prestations concernant l'offre de préparation, comprenant par exemple les ateliers techniques, les rencontres expert, l'éclairage réglementaire, les diagnostics export, les fichiers : le prix de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

2.3. / Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'acceptation et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'acceptation.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

2.4 / Subventions éventuelles

La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.

2.5 / Facturation complémentaire

Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

3. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-6 du Code de Commerce),
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
- L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

4. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

4.1 / Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

4.3 / Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et la dégagent de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

5. INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

5.1 / Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

5.2 / La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

5.3 / La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

6. RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client. Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST, de Business France et de leurs entités rattachées (pour certaines situées hors Union Européenne), aux membres du dispositif français d'appui à l'internationalisation de l'économie française et leurs sous-traitants techniques. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour justes motifs et de limitation des données le concernant. Il peut exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou par courrier postal : DPD, CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI GRAND EST. Base juridique du traitement : mission de service public de la CCI (art. L710-1, 3° du code de commerce). Autorité auprès de laquelle le Client peut introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr, 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07.

9. LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au seul droit français.

Les Parties rechercheront une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles, et de préférence par la voie de la médiation.

A défaut de règlement amiable, tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes par rapport au siège de la CCI.